



Remboursement partiel permis de conduire

Par **charley**, le **19/07/2010** à **19:48**

Bonjour,

il y a un an je me suis inscrite dans l'auto école de mon village proposant le forfait code et conduite (20H plus présentation à l'examen) pour 900 euros. Pour l'instant je n'en ai payé que 400.

J'ai eu mon code le 10 juillet 2010, suite a quoi j'ai appelé le central de l'auto école pour poursuivre avec la conduite. On m'a répondu que je devais avoir soldé la totalité de la somme pour prétendre a ma première heure de conduite... Et quand bien même, que je devais attendre mi septembre car pas de disponibilité avant, et que les heure seraient irrégulières car surbooké...

D'autres auto écoles ayant de la place, je demande un transfert de dossier, toutes me disent qu'on devrait logiquement me rembourser ce que j'aurais payé en trop (le code seulement ne s'élevant pas a 400 euros). seulement mon auto école ne veut absolument pas entendre parler du moindre remboursement, et croit même me faire une fleur en ne faisant pas payer des frais de transfert de dossier.

Puis je encore espérer un remboursement partiel ou dois je me faire une raison et patienter deux mois pour une première heure de conduite?....